

(19)



Europäisches Patentamt

European Patent Office

Office européen des brevets



(11)

EP 0 692 582 A1

(12)

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

(43) Date de publication:
17.01.1996 Bulletin 1996/03

(51) Int. Cl.⁶: E03D 9/052, A47K 13/30

(21) Numéro de dépôt: 94500200.4

(22) Date de dépôt: 07.12.1994

(84) Etats contractants désignés:
AT BE CH DE DK FR GB GR IE IT LI LU MC NL PT
SE

(72) Inventeur: **Marques Simon, Joaquin Niceto**
E-46600 Alzira (Valencia) (ES)

(30) Priorité: 13.07.1994 ES 9401529

(74) Mandataire: **Maldona do Jordan, Julia**
E-46018 Valencia (ES)

(71) Demandeur: **Marques Simon, Joaquin Niceto**
E-46600 Alzira (Valencia) (ES)

(54) Couvercle pour sanitaires à dispositif autonome d'aération désodorisation, avec des éléments hygiéniques et vibratoires de stimulation

(57) Le couvercle pour sanitaires à dispositif autonome d'aération, désodorisation, avec des éléments hygiéniques et vibratoires de stimulation se caractérise par le fait de disposer d'une canalisation interne (9), à laquelle l'on accède à travers une ouverture (6), par laquelle pénètrent les gaz évacués par l'usager au moment de réaliser une fonction physiologique dans le sanitaire. Ces gaz sont conduits par la canalisation (9)

jusqu'à la partie interne du filtre (8), qui dispose à l'intérieur d'une canalisation en zigzag, qui débouche dans un ensemble Pack autonome où se trouve le deuxième filtre (4) qui fait que l'air provenant du conduit (9) traité par le filtre (8) soit aspiré par un rodet (11) alimenté par des déflecteurs (14) et (15) et soit conduit plus tard vers les ouvertures de sortie externes (12) et (13)

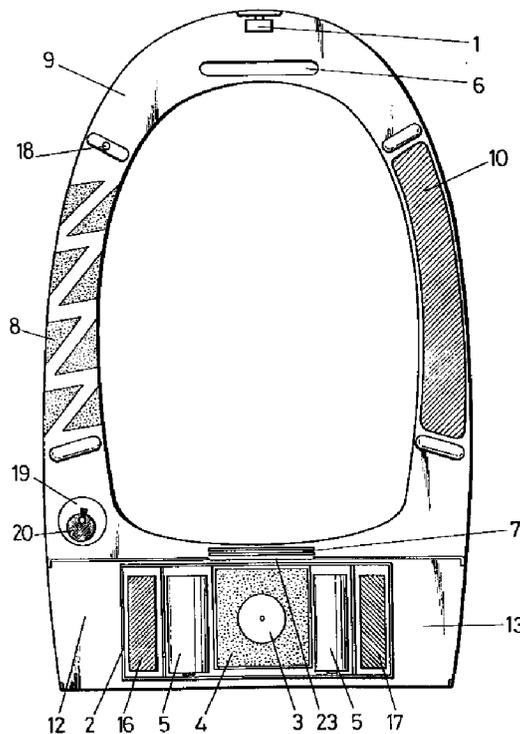


FIG-1

EP 0 692 582 A1

Description

OBJET DE L'INVENTION

Le présent mémoire descriptif fait référence à un couvercle pour des sanitaires à dispositif autonome d'aération, déodorisation, avec des éléments hygiéniques et vibratoires de stimulation, dont le but est, évidemment, celui de permettre l'utilisateur d'un sanitaire proprement dit, l'utilisation comme siège, afin d'y réaliser une fonction physiologique, telle que l'évacuation. Le couvercle se compose de plusieurs éléments supplémentaires, tels que le filtre rechargeable, les touches d'actuation automatique ou manuelle, le temporisateur et le vibreur d'attention cérébrale, etc. qui, à l'aide d'une série de mécanismes conventionnels, évitent la sortie directe à l'extérieur des gaz expulsés par l'utilisateur au moment de réaliser ses fonctions physiologiques dans le sanitaire. Ces gaz passent par une étape de filtrage et de déodorisation. De plus, la fonction à réaliser est notamment complétée par l'existence d'éléments auxiliaires, comme un vibreur d'attention cérébrale.

DOMAINE DE L'INVENTION

Cette invention a sa place parmi les industries qui fabriquent des couvercles hygiéniques pour sanitaires.

ANTECEDENTS DE L'INVENTION

Actuellement, nous connaissons l'existence d'une diversité de couvercles, destinés à l'usage comme siège d'un usager, unis au sanitaire, ayant dans leur partie supérieure un couvercle de fermeture de l'embouchure conventionnelle.

Ces couvercles sont généralement fabriqués d'un matériel résistant, tel que le plastique rigide, ou bien ils disposent d'une partie interne fabriquée en bois ou similaire qui est revêtue à l'extérieur d'un matériel plastique dont la superficie s'adapte aux conditions particulières d'utilisation.

Le sollicitant connaît aussi l'existence de couvercles pour sanitaires qui, au lieu d'avoir dans la superficie un revêtement fait en matière plastique ou similaire pouvant être remplacé par une couche de peinture, incorporent un coussinet ou ouaté qui, sans aucun doute, ajoute de la qualité et du confort aux mêmes couvercles.

Le sollicitant est le titulaire de la patente d'invention espagnole numéro 8603289/5, relative à un couvercle de siège pour sanitaire à dispositif autonome d'aération, qui a été accordée et qui est actuellement en vigueur. Après avoir accompli la mission voulue, nous voyons la possibilité d'y introduire des innovations.

L'invention qui nous occupe présente, sans doute, de grands avantages, par rapport aux couvercles de sièges utilisés pour les sanitaires jusqu'à présent. Outre disposer d'un ventilateur-aérateur mis en marche par un moteur électrique dont la mission est celle de réaliser une aspiration d'air de la "cuvette du sanitaire" vers

l'intérieur à travers une canalisation marginale, l'invention se caractérise par le fait que le couvercle même dispose d'un moteur assemblé qui permet l'actuation d'un rodet ou aspirateur, situé à une place préalablement déterminée à la partie qui conforme la pièce de base, formée par un anneau d'une épaisseur appropriée, qui est le corps destiné à prendre contact direct avec la zone supérieure du sanitaire, qui est, en même temps, la partie où l'utilisateur s'assied.

Dans l'invention citée, nous remarquons l'existence d'une base creuse, base qui est utilisée comme élément canalisateur de l'air aspiré par le rodet, ayant celui-ci une ouverture sur la partie du devant et interne qui constitue réellement l'embouchure d'aspiration de l'air qui sort de la partie interne du sanitaire, vers le rodet ou aspirateur et qui grâce à la canalisation, est correctement mobilisé.

L'invention dispose également d'un logement pour le moteur proprement dit, ainsi qu'un filtre qui peut-être muni ou non de charbon activé, à travers lequel passera l'air aspiré par le rodet ou aspirateur et qui, grâce à des prolongations des logements, permet de diriger vers les parties latérales externes l'air préalablement traité par des pastilles déodorisantes étant de facile substitution ou recharge.

Finalement, l'invention citée dispose de la nouveauté du moteur alimenté avec des batteries électriques et celles-ci se trouvent connectées moyennant l'utilisation d'une touche située à la partie inférieure de l'anneau, et ainsi la pression du corps de l'utilisateur en s'appuyant avec ses fesses sur le même, agit comme la pression qui ferme le circuit et met en fonctionnement le moteur qui actue sur le rodet, s'arrêtant celui-ci instantanément au moment où l'utilisateur se lève du couvercle, et par conséquent, la touche arrête le moteur proprement dit qui agit directement sur le fonctionnement du rodet.

Même si l'on a constaté le fonctionnement parfait de l'invention, on a considéré plusieurs variantes afin d'obtenir des fonctions complémentaires.

Tous les rechanges peuvent être placés dans un Pack de facile remplacement.

Le fait d'avoir une touche de mise en oeuvre à pression conditionne l'actuation du propre système, incorporé au couvercle; il serait donc intéressant d'avoir un interrupteur de mise en oeuvre manuelle, qui permette la mise en marche ou l'arrêt du même selon le désir de l'utilisateur en déconnectant en même temps et de forme automatique la mise en oeuvre de la première touche, car il n'y a pas de pression sur le couvercle indépendamment que l'interrupteur soit connecté ou non.

Il serait aussi intéressant d'avoir un temporisateur électronique qui se mette en marche par la touche et qui soit déconnecté après un certain temps préalablement programmé, se mettant en marche en même temps les fonctions du couvercle au moment de s'asseoir et même avec une pression manuelle.

Optionnellement, une des canalisations d'aspiration peut-être constituée par un récipient contenant les liquides désinfectants ou autres qui, avec une pression

manuelle ou automatique, puisse envoyer à l'extérieur une quantité déterminée du produit incorporé vers la partie interne du sanitaire, complétant les fonctions propres pour lesquelles le couvercle à été créé.

Finalement, on doit aussi indiquer que le couvercle dispose d'un second moteur qui se trouve aussi alimenté à batteries, celui-ci mettant en marche une pièce excentrique produisant un léger effet de vibration qui dirigerait l'attention de l'utilisateur vers la zone de ses fesses, facilitant ainsi la fonction de l'évacuation.

DESCRIPTION DE L'INVENTION

Le couvercle pour des sanitaires à dispositif autonome d'aération, déodorisation, avec des éléments hygiéniques et vibratoires de stimulation que l'invention propose constitue par soi-même une évidente nouveauté car, à partir de maintenant, l'utilisateur peut disposer de tous les nouveaux avantages, ayant une utilisation conventionnelle.

D'une manière plus correcte, le couvercle pour des sanitaires à dispositif autonome d'aération, déodorisation, avec des éléments hygiéniques et vibratoires de stimulation est construit à partir d'un couvercle de dimensions conventionnelles et disposant de quelques ouvertures ou embouchures d'aspiration, et des sorties de l'air traité par filtrage et odorisation réalisés à l'intérieur.

L'anneau ou le corps sur lequel l'utilisateur s'assied est cannelé à l'intérieur et il est muni, comme nous l'avons vu plus haut, d'une embouchure par où entre l'air provenant de la partie interne du sanitaire sur laquelle l'utilisateur réalise l'évacuation physiologique. L'air, provenant de la partie interne du sanitaire à travers un conduit, entre, et il passe par des filtres placés en zigzag, et il arrive à un ensemble défini comme le logement à la partie arrière du corps du couvercle ou anneau cannelé, pouvant être remplacé dans son ensemble ou partiellement. Il passe par un second filtre situé autour du moteur de mise en oeuvre et qui, aspiré par un rodet alimenté par des déflecteurs, est conduit vers les embouchures de sortie.

Le couvercle, dans la partie proche du compartiment des batteries, dispose de quelques logements complémentaires, réservés aux tablettes déodorantes, qui sont situés dans la partie supérieure des conduits de sortie qui, à travers de petites grilles, imprègnent l'air de sortie d'une fragrance agréable en déodorisant consécutivement la chambre où se trouve le sanitaire.

L'ensemble ou Pack décrit plus haut peut en option disposer d'une grille d'aspiration qui fait que l'air aspiré ne passe pas nécessairement par le conduit cannelé.

Dans le conduit cannelé (9) nous pouvons adapter un petit moteur alimenté par des piles ou des batteries comme le moteur décrit antérieurement, auquel est fixé un cylindre métallique et excentrique qui transmettra une vibration à tout l'ensemble de l'anneau sur lequel l'utilisateur s'assied.

Un récipient contenant un liquide désinfectant ou autre, mis en oeuvre manuellement ou automatique-

ment, peut s'installer à l'intérieur de l'anneau cannelé, dans le tout, ou dans une partie.

Nous devons remarquer que l'invention inclue un interrupteur qui met en marche l'ensemble manuel et une touche, ou un élément similaire fixé à n'importe quel point de l'anneau cannelé, peut mettre en fonctionnement un temporisateur afin de permettre l'ensemble de réaliser ses fonctions, même avec une pression manuelle sans que l'utilisateur soit obligé de s'asseoir.

DESCRIPTION DES DESSINS

Pour compléter la descriptions que nous sommes en train de faire et, afin d'aider à une meilleure compréhension des caractéristiques de l'invention, nous joignons à ce mémoire descriptif, comme faisant partie de celui-ci, deux feuilles de plans, dans lesquelles nous avons représenté, avec un but illustratif et non pas limitatif, les figures suivantes:

Figure numéro 1: Elle montre une vue de face partiellement sectionnée de l'anneau du siège, selon la perspective de l'utilisateur, du couvercle pour des sanitaires à dispositif autonome d'aération, déodorisation, avec des éléments hygiéniques et vibratoires de stimulation qui fait l'objet de l'invention.

Figure numéro 2: Elle montre la disposition de l'ensemble de filtrage et d'odorisation, capable de se constituer comme un ensemble autonome qui peut être retiré totalement de son emplacement à la partie arrière de l'objet représenté sur la figure numéro 1 afin d'être remplacé totalement ou partiellement.

Figure numéro 3: Elle montre un détail de la partie interne de l'objet représenté sur la figure numéro 2, concrètement du centre, où se trouve, à la partie inférieure, le rodet, avec un filtre dans sa partie supérieure, qui prouve que le pack peut avoir sa propre embouchure d'aspiration (23).

REALISATION PREFERENTE DE L'INVENTION

En observant ces figures, nous pouvons remarquer que le couvercle pour sanitaires à dispositif autonome d'aération, déodorisation, avec des éléments hygiéniques et vibratoires de stimulation que nous proposons est constitué à partir d'un anneau cannelé où se trouve l'embouchure (6) par laquelle l'air procédant de la partie interne du sanitaire pénètre, il passe à travers le conduit ou canal (9), il entre ensuite dans la partie interne des filtres (8) où l'on a réalisé une canalisation en zigzag. L'air préfiltré arrive jusqu'à l'ensemble autonome qui peut être remplacé partiellement ou totalement, où il passe à travers un second filtre (4) situé autour d'un moteur (3) qui agit sur un rodet aspirateur (11) et qui fait que l'air passe par ce filtre et son action soit renforcée en même temps par les déflecteurs (14) et (15). L'air doublement filtré est conduit ensuite jusqu'à l'extérieur par

des conduits d'évacuation ou sortie (12) et (13) situés latéralement.

L'ensemble autonome décrit antérieurement peut être complété par une grille d'aspiration (23), qui fait que l'air aspiré ne passe pas nécessairement par le conduit cannelé (9) ayant un filtre (8).

En observant la figure numéro 1, nous pouvons constater que les piles (5) sont situées à côté des logements destinés aux pastilles déodorantes (16) et (17). Ces logements sont situés à la partie supérieure des conduits de sortie (12) et (13) et qu'à travers les grilles (21) et (22) elles arrivent à impregner d'une fragrance agréable l'air qui sort à l'extérieur, déodorisant par conséquent la salle ou la chambre où le sanitaire est installé.

Au conduit cannelé (9) on peut fixer un petit moteur (19) alimenté par des piles ou des batteries de façon similaire à l'alimentation réalisée avec le moteur (3), dont l'axe est fixé au cylindre métallique et excentrique (2 \emptyset), qui transmettra une vibration à tout l'ensemble de l'anneau sur lequel l'utilisateur s'assied en arrivant par conséquent au fait que celui-ci prête son attention cérébralement sur la zone de ses fesses et évidemment il contribue à l'évacuation de son intestin.

A l'intérieur de l'anneau cannelé, et dans tout ou dans une partie du même, nous pouvons placer un récipient logé correctement référencié avec (1 \emptyset), dont l'intérieur comportera un liquide désinfectant ou autre, susceptible d'être mis en oeuvre manuellement ou automatiquement, ce qui fait que le produit qui se trouve dans le récipient (1 \emptyset) sorte à l'intérieur du sanitaire en agissant correctement.

La touche (18) est chargée de brancher le moteur de façon automatique, tandis que l'interrupteur (1) s'occupe de la mise en oeuvre manuelle.

La touche (18) ainsi que l'interrupteur (1), pourront s'installer à n'importe quel point de l'anneau cannelé pouvant mettre en oeuvre un temporisateur afin que l'ensemble réalise ses fonctions, même avec une pression manuelle sans que l'utilisateur se trouve assis sur le couvercle.

Nous ne considérons pas nécessaire de faire plus longue cette description pour que n'importe quel maître de la matière puisse comprendre l'importance de l'invention et les avantages que s'y dérivent.

Les matériaux, la forme, le format et la disposition des éléments seront susceptibles de variations au cas où cela ne comporte pas une altération de l'essence propre de l'invention.

Les termes que nous avons utilisés lors de la description et la rédaction de ce mémoire doivent être considérés dans leur sens le plus large et non pas limitatif.

Revendications

1. Le couvercle pour sanitaires à dispositif autonome d'aération, déodorisation, avec des éléments hygiéniques et vibratoires de stimulation, qui a un moteur ventilateur alimenté par des piles qui se mettra en

fonctionnement par la mise en oeuvre d'une touche par la pression de l'utilisateur sur le couvercle. Il est caractérisé par le fait d'être muni d'une canalisation interne (9) où l'on accède à travers une ouverture (6) par laquelle les gaz évacués par l'utilisateur au moment de réaliser une fonction physiologique sur un sanitaire, et qui sont conduits par la canalisation (9) jusqu'à la zone interne d'un filtre (8), qui dispose intérieurement d'une canalisation en zigzag, jusqu'à atteindre un ensemble Pack autonome où se trouve un second filtre (4) de façon que l'air provenant du conduit (9) traité par le filtre (8) soit aspiré par un rodet (11) alimenté par des déflecteurs (14) et (15), et soit conduit ensuite vers les ouvertures de sortie externe (12) et (13).

2. Le couvercle pour sanitaires à dispositif autonome d'aération, déodorisation, avec des éléments hygiéniques et vibratoires de stimulation, selon la première revendication, caractérisé par le fait de disposer de piles (5) qui alimentent le moteur (3). Près d'elles ont été installés des compartiments pour le logement de tablettes déodorisantes (16) et (17). Ils se trouvent dans la partie supérieure des conduits de sortie (12) et (13) et, à travers les grilles (21) et (22), ils imprègnent l'air dirigé vers l'extérieur de l'arôme des pastilles déodorisantes (16) et (17).

3. Le couvercle pour sanitaires à dispositif autonome d'aération, déodorisation, avec des éléments hygiéniques et vibratoires de stimulation, selon les revendications antérieures, est caractérisé par le fait que l'ensemble autonome d'éléments de mise en oeuvre (Pack) peut avoir une grille d'aspiration (23) à travers laquelle l'air passera aussi indépendamment étant traité par les tablettes déodorisantes (16) et (17) qui peuvent s'adapter optionnellement à la grille d'aspiration (7).

4. Le couvercle pour sanitaires à dispositif autonome d'aération, déodorisation, avec des éléments hygiéniques et vibratoires de stimulation, selon des revendications antérieures, est caractérisé par le fait que, dans le conduit cannelé (9), l'on peut installer un petit moteur (19) alimenté par des piles ou des batteries, dont l'axe peut assembler un cylindre métallique et excentrique (2 \emptyset) qui transmet une vibration à tout l'ensemble de l'anneau sur lequel l'utilisateur s'assied, pouvant être adapté au couvercle moyennant un pack.

5. Le couvercle pour sanitaires à dispositif autonome d'aération, déodorisation, avec des éléments hygiéniques et vibratoires de stimulation, selon les revendications antérieures, est caractérisé par le fait que, à l'intérieur de l'anneau cannelé sur lequel les fesses de l'utilisateur s'appuient, et dans tout l'ensemble ou dans une partie, on peut loger un récipient (1 \emptyset) qui contient un liquide désinfectant ou autre, susceptible

d'être mis en oeuvre manuellement ou automatiquement avec une touche (18) de mise en marche automatique ou un interrupteur (1) de mise en marche manuel. Le couvercle peut aussi incorporer un temporisateur afin que l'ensemble puisse réaliser ses fonctions à partir d'une pression manuelle. 5

10

15

20

25

30

35

40

45

50

55

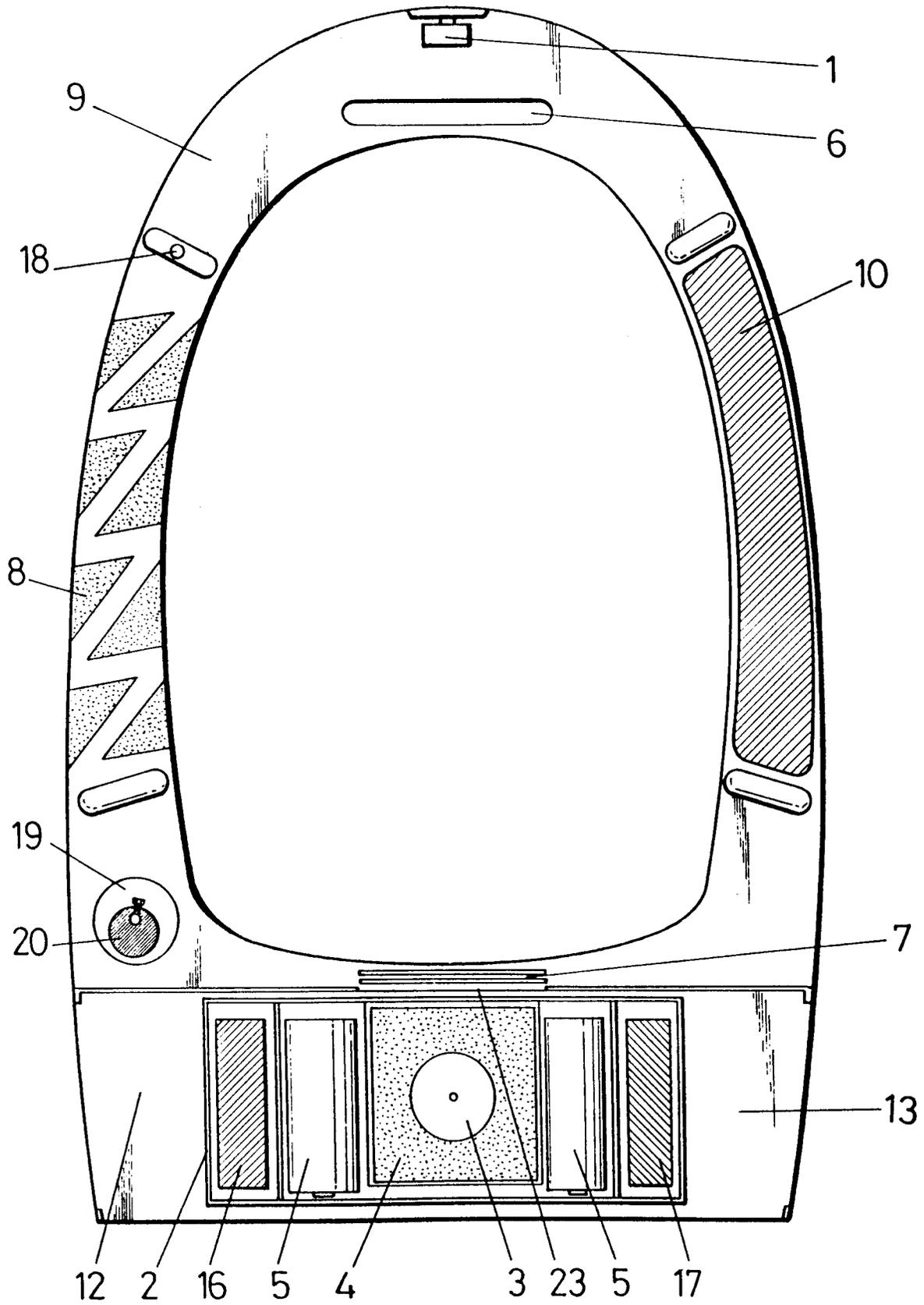
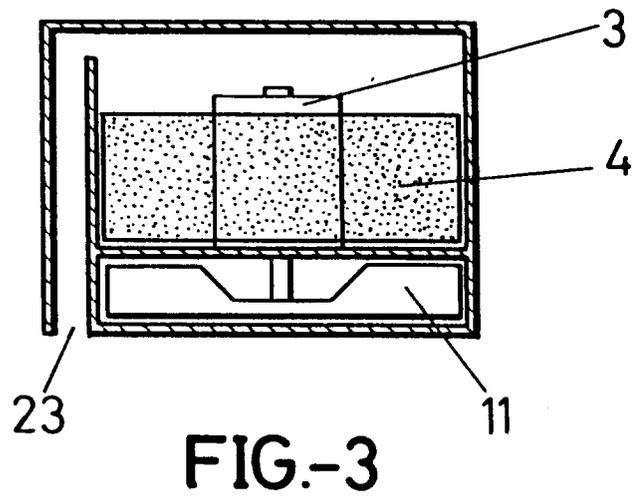
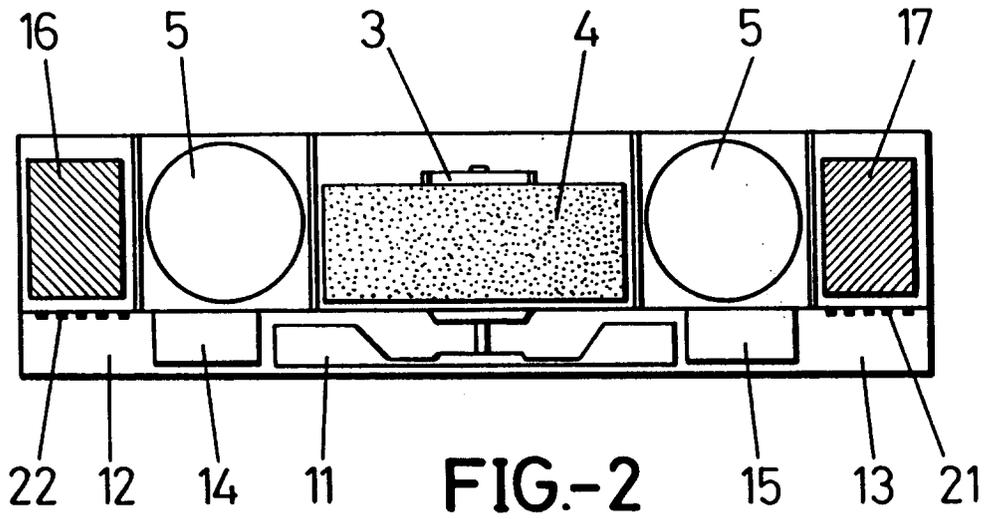


FIG.-1





Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numero de la demande
EP 94 50 0200

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int.Cl.6)
Y	EP-A-0 272 166 (SIMON) * le document en entier * ---	1-5	E03D9/052 A47K13/30
Y	US-A-4 726 078 (CARBALLO ET AL.) * colonne 2, ligne 44 - colonne 3, ligne 4; figures * ---	1-5	
Y	US-A-4 920 583 (HOUGH ET AL.) * colonne 2, ligne 29 - colonne 3, ligne 19; figures * ---	4	
Y	US-A-3 249 951 (THOMPSON) * colonne 1, ligne 60 - colonne 2, ligne 70; revendication 1; figures * ---	5	
A	US-A-4 301 555 (POISTER) * colonne 2, ligne 23 - ligne 36 * * colonne 3, ligne 19 - colonne 4, ligne 4; figures 1,7,8 * ---	1-5	
A	US-A-2 849 727 (BOLLINGER) * figures * -----	1	DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int.Cl.6) E03D A47K
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche LA HAYE		Date d'achèvement de la recherche 17 Octobre 1995	Examineur De Coene, P
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	

EPO FORM 1503 01.82 (P04C02)